



associé égalitaire, quels sont mes recours ?

Par **filoz**, le **18/12/2008** à **09:55**

Bonjour,

Je suis associé égalitaire dans un s.a.r.l. Mon associé et gérant me cause de nombreux soucis depuis la création. Il a pris le plein pouvoir et me refuse le regard sur les comptes. J'ai reçu le rendez vous pour l'Assemblée Générale, il prévoit de ne pas me reverser mes dividendes, il prévoit également de se donner un double statut gérant et technico commercial avec un salaire maximal.

Ma question? ai je un recours pour faire entendre ma voix? suis je obligé d'accepter de ne pas recevoir ma part de bénéfice? suis je obligé de valider l'assemblée si je ne suis pas d'accord avec mon associé?

Vous remerciant d'avance pour votre réponse

Je vous prie d'agréer, mes respectueuses salutations.